

## INFORMATION SUR LA SANTÉ À L'INTENTION DES VOYAGEURS

[http://www.bwc.ca/hpb/lcdc/osh/travel/gentra\\_f.html](http://www.bwc.ca/hpb/lcdc/osh/travel/gentra_f.html)

Si vous voyagez à l'étranger, il se peut que vous vous rendiez dans des pays où certaines conditions naturelles ou artificielles, très différentes de ce qu'on trouve au Canada, mettent en péril votre santé et votre sécurité. Ainsi, les normes d'hygiène peuvent être différentes; l'eau et les aliments peuvent être contaminés. En outre, dans certaines régions du monde, le climat et le milieu sont propices à la propagation d'agents pathogènes qui n'existent pas au Canada.

Connaître les dangers possibles et prendre les précautions voulues peut faire toute la différence entre un voyage agréable, sans difficultés, ou une expérience malheureuse, voire désastreuse. C'est à vous de faire le nécessaire pour protéger votre santé et assurer votre sécurité et ce, tant avant le départ que durant le voyage.

Le ministère des Affaires étrangères et du commerce international fournit des renseignements sur certains aspects de la santé et de la sécurité dont il faut se souvenir en voyage : pour joindre son service d'information téléphonique, composer le 1-800-267-6788; il est aussi possible d'obtenir de l'information par télécopieur au 1-800-575-2500.

Les informations présentées ci-après sont des conseils généraux à l'intention des voyageurs qui se rendent à l'étranger. Pour avoir des précisions sur votre cas personnel, consultez un médecin ou une clinique santé-voyages. On peut se procurer la liste des cliniques santé-voyages au Canada à la Société canadienne de Santé internationale.

### Conseils généraux à l'intention des voyageurs

#### *Avant de partir*

Si vous projetez un voyage à l'étranger, consultez un médecin ou une clinique santé-voyages au moins 6 ou 8 semaines avant votre départ afin que les vaccins requis pour votre protection aient le temps d'agir. Cette précaution est d'autant plus importante pour les personnes qui prévoient se rendre en région tropicale ou dans un pays en développement.

D'après votre état de santé, vos antécédents d'immunisation et votre itinéraire de voyage, le professionnel de la santé sera en mesure d'évaluer l'immunisation ou les traitements prophylactiques à prévoir dans votre cas.

#### *Recommandations en matière d'immunisation*

- ✦ Vérifiez si les vaccins de routine que vous avez déjà reçus vous protègent encore (diphtérie, coqueluche, tétanos, polio, rougeole, oreillons et rubéole). Si vous devez normalement recevoir un vaccin antigrippe au Canada, la vaccination doit se poursuivre durant votre voyage.